

CONSEIL SYNDICAL du 13 décembre 2021

Rapport n° 20211213 – 11c

Objet : Approbation de tarifs pour l'assainissement collectif 2022

Mesdames, Messieurs,

Il appartient au SMEA31 d'adopter les tarifs pour les collectivités ayant transféré leur compétence Assainissement collectif.

En 2017, la décision a été prise d'aboutir à un tarif unique en 2022 pour l'ensemble des usagers du service d'assainissement collectif.

La structure du tarif projeté de 2022 a été présentée en Commission Territoriales et en Bureau Syndical. Le débat a été libre et fructueux. Il en ressort la proposition suivante, qui diminue la part fixe et augmente la part variable. Il tient compte également des nombreuses augmentations subies sur les tarifs de l'électricité, des carburants, des produits de traitement, du traitement des boues et des diminutions de recettes, soit une augmentation nécessaire de 6%.

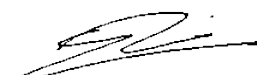
	TARIFS 2022			
	Part fixe	Part variable	Facture 120 m³	Prix moyen du m³ distribué
Tarif unique (6%)	65,00 €	1,27 €	217,40 €	1,81 €

Le tarif ci-dessus s'applique à tous. Exception faite de protocoles signés au moment de l'adhésion des collectivités.

Accords protocole adhésion	TARIFS 2022			
	Part fixe	Part variable	Facture 120 m³	Prix moyen du m³ distribué
Revel (part déléguant)		0,506 €	60,72 €	0,51 €
Poucharramet	62,29 €	0,959 €	177,37 €	1,48 €
Saint Gaudens (part déléguant)	34,72 €	0,443 €	87,88 €	0,73 €
Lherm	74,00 €	0,990 €	192,80 €	1,61 €

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les tarifs des collectivités adhérentes au 1^{er} janvier 2022 restent en vigueur jusqu'aux modifications qui seront présentées lors d'un prochain Conseil Syndical.



Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne